



Association Scolaire
Intercommunale
Vallée de Joux

**Législature 2021-2026
Procès-Verbal de l'ASIVJ N°7
Séance du 25 septembre 2025/19h30**

Présidence : M. Marc Ferrari

Présences :

CODIR : Mmes Sylvie Aubert Brühlmann, Carole Harlé-Voutaz

Membres : David André, Pascale Aubert, Tania Cotting, Steve Desarzens, Alexandra Ducommun, Eloïse Golay, Julien Gross, Isabelle Jossevel, Solène Liengme, Rahma Mangin, Claude Piazzini, Sylvia Piccinin Loutan, Matthieu Reymond, Stéphane Reymond, Marielle Tripet, Didier Vaucher de la Croix, Julien Viquerat, Michel Vullioud.

Invités·e : Mme Astrid Mignot, secrétaire générale de l'ASIVJ, M. Yves Cheneaux, boursier ASIVJ

Excusés·es : Mme Raffaella Cantone Meylan pour le CODIR, Mmes Ana Cadau, Béatrice Kunz, Claudia Martignier et Sophie Matthey-Perret pour le CI et M. Stephan Naddeo, Directeur EPS

Absent : -

L'heure de convocation étant écoulée, je vous salue toutes et tous cordialement.

Sans plus attendre, je cède la parole à M. le secrétaire pour l'appel nominal.

Les personnes suivantes se sont valablement fait excuser pour ce soir. :

Madame/Mesdames :

- Ana Cadau
- Claudia Martignier
- Béatrice Kunz
- Sophie Matthey-Perret

Le quorum (de 19 membres) étant atteint, Monsieur le président ouvre cette séance du conseil Intercommunal.

Avant de passer à l'approbation de l'ordre du jour, il demande l'accord afin de pouvoir enregistrer la séance de ce jour.

Il n'y aura aucune conservation de l'enregistrement au-delà de la rédaction du procès-verbal.

Que celles et ceux qui acceptent l'enregistrement des débats veulent bien le manifester en levant la main.

Approbation	Avis contraires	Abstentions
18	0	0

Approbation de l'ordre du jour

1. Appel nominal
2. Adoption du PV de la séance du 26.03.2025
3. Communications du Président
4. Communications du Comité de Direction
5. Communications du Directeur de l'EPSVJ
6. Préavis N° 2/2025 – Budget 2026
7. Réponse à la motion déposée le 21 mars 2024 par M. Stéphane Reymond
8. Divers et propositions individuelles

Cet ordre du jour suscite-t-il des remarques ?

Puisque ce n'est pas le cas, les conseillères et conseillers qui l'acceptent voudront bien le manifester en levant la main.

Approbation	Avis contraires	Abstentions
18	0	0

Point 2 de l'ordre du jour :
Adoption du procès-verbal de la séance du 26 mars 2025

Vous avez tous et toutes reçu le procès-verbal de la séance du 26 mars 2025, y a-t-il des remarques à formuler sur ce procès-verbal ?

Puisque ce n'est pas le cas, les conseillères et conseillers qui l'acceptent voudront bien le manifester en levant la main.

Approbation	Avis contraires	Abstentions
18	0	0

Monsieur le Président remercie M. Lecoultrre pour la rédaction de ce procès-verbal.

Point 3 de l'ordre du jour : Communications du Bureau

- Lors de la dernière séance du Conseil Intercommunal était restée ouverte la question de la prolongation des mandats jusqu'au 31 décembre 2026 ceci dans le cadre de la fusion des 3 Communes, en date du 20 août 2025, la Préfecture du district du Jura nord-vaudois nous indiquait, je cite :

« Après consultation de la DGAIC (Direction Générale des Affaires Institutionnelles et des Communes) :

Le mandat des Autorités du CoDir et du Conseil intercommunal de l'association scolaire intercommunale de la Vallée de Joux (ASIVJ) est prorogé jusqu'au 31 décembre 2026 ;

L'association scolaire intercommunale de la Vallée de Joux (ASIVJ) est dissoute de fait au 31 décembre 2026 »

fin de citation.

(Proroger = Renvoyer à une date ultérieure ou faire durer au-delà de la date d'expiration fixée.)

Vous allez donc toutes et tous figurer dans les livres d'histoire comme ayant fait partie du dernier Conseil Intercommunal de l'association.

- La nouvelle mouture du site Internet de l'ASIVJ a été mise en ligne. A l'adresse asivj.ch vous trouverez sous un seul toit tout ce dont vous avez besoin : Transport, Agenda, Mon Portail, Accueil de midi, Devoirs accompagnés et bien plus encore. Les procès-verbaux de séance du Conseil Intercommunal ont également été mis en ligne en ce qui concerne cette législature et la précédente. Un très gros travail a été effectué par notre secrétaire générale, Mme Astrid Mignot, et je vous propose de l'applaudir !
- Lettre de démission de M. Frédéric Guyon (délégué de la Commune du Chenit).
- La date du prochain Conseil intercommunal a été fixée au jeudi 26 mars 2026, à 19h30 Salle du Conseil communal du Lieu, alors que la commission de Gestion et des Finances, se réunira quant à elle, le mercredi 4 mars 2026
- Une séance extraordinaire, en guise de clôture de l'Association Scolaire Intercommunale Vallée de Joux, est agendée le vendredi 25 septembre 2026. Il n'y aura en effet pas d'adoption formelle du budget 2027 lors de cette séance puisque le futur budget sera de la compétence du Conseil communal de la future commune.

Monsieur le Président ayant terminé avec les communications du bureau, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

Point 4 de notre ordre du jour : Communications du CODIR

Monsieur le Président cède la parole à Madame Sylvie Aubert Brühlmann, Présidente du CODIR.

Les principaux événements depuis le mois de mars 2025 sont les suivants :

Voir la présentation ppt du CODIR

- Flocons d'Or : ouverture de l'extension, le lundi 27 octobre 2025, comprenant 24 nouvelles places d'accueil. Cette ouverture correspond avec l'arrivée d'un nouveau responsable du site en la personne de M. Simon de Smet.
- Restaurant scolaire : le remplacement du titulaire, M. J. Tripet, par M. O. Géry, se poursuit. Il est réitéré les vœux d'un prompt rétablissement à M. J. Tripet.
- Patrouilleurs : depuis la rentrée, il n'y a plus d'enfants qui fonctionnent comme patrouilleurs, notamment en raison du retrait du BPA (couverture assurance).
- Transports scolaires : année très compliquée avec d'une part le changement d'horaire des CFF et d'autre part des travaux, routiers à l'Orient et ferroviaires (fermetures de la ligne durant 8 mois) avec pour conséquences beaucoup de problèmes de gestions des bus (allongement de temps de parcours, capacité des véhicules, retards et suppressions de tout ou partie de trajets, etc.).

En 2026, une nouvelle interruption ferroviaire est prévue dès le 6 juillet (fin des travaux de mise en conformité de la gare du Lieu).

- Promotions : dans les nouveautés, un bal organisé pour les 11^{èmes} années avec un beau succès. Également l'engagement de professionnels pour la partie audio-visuelle et enfin pour les petites classes un spectacle, fort apprécié du public, organisé sous la houlette de Mme J. Maillefer, en coordination avec les enseignantes, les enfants et les fanfares.

Tout ceci a pour conséquences que le budget des promotions a été dépassé.

- Campus Vallée de Joux / Ecole du futur : le Conseil communal du Chenit a accepté, au printemps, le crédit d'étude. A ce jour, le projet est prêt à être mis à l'enquête, d'ici le mois de novembre. Toutefois, il y a quelques risques de décalage dans le temps, notamment en raison du projet du Pôle Santé. La prochaine étape, après la mise à l'enquête, est la présentation du Crédit de construction au Conseil communal du Chenit, au printemps 2026.

En prévision de ces futurs travaux et notamment en raison de la suppression de 5 salles de classes, des travaux préparatoires ont déjà débutés (cloisons, parquets, peintures, luminaires, plafonds, mobilier, etc.). Ainsi, plusieurs salles et/ou activités ont été regroupées (réunion des activités bois et métal, salles linguistiques, bureau des doyens, etc.).

- Nouvelle activité : pour les élèves du secondaire, une nouvelle prestation de l'EPS (activité développée dans le cadre du plan d'étude romand), en lien avec l'éducation à la durabilité et en coordination avec la création d'un nouveau sentier du bois de résonnance (inauguration le 04.10.2025), sera disponible dès l'automne 2025.
- Anniversaires : plusieurs anniversaires se dérouleront en 2026, dont le principal, les 150 ans du collège de Chez-le-Maître, avec des promotions particulières, une semaine spéciale (29.09.26 au 04.10.26) et probablement une exposition retraçant l'évolution du site. Des informations paraîtront le moment venu dans *la Feuille*.

Monsieur le Président remercie Mesdames Aubert Brühlmann et Mignot, pour le tour d'horizon de ces derniers mois.

Ces explications suscitent-elles des questions ou remarques ?

M. M. Vullioud rappelle que la Rue Centrale de L'Orient était à nouveau disponible dès la rentrée du mois d'août, malgré les avis divergents quant à savoir si les gros véhicules (bus scolaire notamment) pouvaient croiser ou non.

Le CODIR profite d'adresser ses vifs remerciements à la Commune du Chenit pour :

- La diligence quant aux travaux de L'Orient (fin en avance)
- Arrêt des bus à Chez-le-Maître
- Les travaux dans les classes et aux cuisines militaires

**Point 5 de l'ordre du jour :
Communications du directeur de l'EPSVJ,**

Monsieur Stefan Naddeo s'étant excusé pour ce soir, Monsieur le Président passe directement au point suivant de l'ordre du jour.

Point 6 de l'ordre du jour : Préavis 02/2025 – Budget 2026

Monsieur le Président passe au point 6 de l'OJ en priant la rapportrice de la Commission de gestion et des finances, Mme Alexandra Ducommun, de bien vouloir nous lire son rapport.

Monsieur le Président remercie Madame A. Ducommun pour la lecture de son rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôture la discussion concernant ce rapport.

Il est poursuivi ensuite par la lecture des comptes en passant par chaque compte principal et en indiquant les montants totaux des charges et des revenus.

Il est rappelé qu'il est possible d'intervenir après la nomination de chaque compte.

Compte 522.3165 – Mme Pascale Aubert

Mme P. Aubert demande comment sont composés les coûts liés à la scolarisation des élèves hors de la Vallée de Joux.

M. Y. Cheneaux explique que ce sont les coûts facturés par les autres établissements, dont principalement ceux d'Yverdon-les-Bains, qui sont portés dans ce compte. Les frais de transport ne sont pas comptabilisés dans le compte 522.3165.

Arrivé à la fin de la lecture des comptes du budget, Monsieur le Président ouvre une discussion générale sur le préavis 2/2025 (budget 2026).

M. Didier Vaucher de la Croix

M. D. Vaucher de la Croix rappelle qu'il avait fait une interpellation (motion) au CODIR concernant les coûts et les revenus des repas. Il demande le résultat de cette analyse.

Mme S. Aubert Brühlmann explique que la motion a été prise en compte, que le travail d'analyse a débuté, notamment par un comparatif avec d'autres collèges, mais que ce travail n'est à ce jour pas terminé, qu'il est en cours de consolidation et que les conclusions vont suivre.

Mme A. Mignot complète la réponse de Mme la Présidente du CODIR en expliquant le travail de comparaison qui a été entrepris avec des collèges de taille similaire et de même structure, en n'analysant pas seulement le prix du repas, mais tous les coûts liés (lieux d'accueil, les repas sont-ils cuisinés sur place ou pas, encadrement ou pas et si oui de quelle nature, ampleur et qualité, etc.)

Le travail a été très conséquent pour aller chercher et trouver des valeurs comparables dans tous les sites des autres Associations Scolaires vaudoises, afin de fournir au Conseil Intercommunal un document de synthèse exhaustif.

M. D. Vaucher de la Croix prend acte du travail effectué à ce jour, mais regrette de devoir voter un budget sans qu'il n'y ait de résultats tangibles quant au poste des repas et rappelle que ce sont les parents qui paient, sans doute trop, et ceci pour une nouvelle année supplémentaire.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôture la discussion et passe au vote de l'unique conclusion de ce préavis 02/ 2025 à savoir :

Conclusion n° 1 : d'approuver le budget 2026 tel que présenté soit

Charges : CHF 5'986'680.-

Produits : CHF 1'308'600.-

Solde : CHF 4'678'080.- à charge des communes

Monsieur le Président ouvre la discussion sur cette conclusion

La parole n'est pas demandée, Monsieur le Président clôture la discussion.

Les conseillères et conseillers qui acceptent cette conclusion telle que présentée sont priés de le manifester en levant la main.

Approbation	Avis contraires	Abstentions
17	0	1

Monsieur le Président ouvre une discussion générale sur ce préavis.

La parole n'est plus demandée, Monsieur le Président clôture la discussion

Le Conseil Intercommunal vient d'accepter le préavis N°02/2025

Monsieur le Président remercie la commission de gestion et des finances pour son travail ainsi que Mme A. Ducommun pour la lecture du rapport.

Il remercie également Mme S. Aubert Brühlmann (Présidente CODIR), Mme A. Mignot et M. Y Cheneau pour leur travail.

Mme S. Aubert Brühlmann remercie au nom du CODIR le Conseil Intercommunal de la confiance accordée quant au budget 2026.

Point 7 de l'ordre du jour :

Réponse à la motion déposée le 21 mars 2024 par M. Stéphane Reymond

Le Président cède la parole à Mme Sylvie Aubert Brühlmann, Présidente du CODIR

Mme S. Aubert Brühlmann donne quelques explications en complément à l'introduction du rapport du CODIR. Elle passe ensuite à la lecture des réponses du CODIR et des conclusions du rapport à la motion de M. S. Reymond.

Monsieur le Président remercie Mme S. Aubert Brühlmann pour les explications et la lecture du rapport.

Monsieur le Président ouvre une discussion sur ce rapport.

M. S. Reymond remercie tout d'abord le CODIR pour les investigations. Bien que déçu, il comprend la réponse. Il tient à préciser que sa motion était plus axée sur le problème de transports que celui de créer une 12^{ème} année scolaire à la Vallée de Joux.

Mme S. Aubert Brühlmann précise que la 12^{ème} année reste dans le système scolaire de base. Peu de collège assure une 12^{ème} année et celui de Renens est complètement surchargé. Toutefois, le CODIR reste attentif si la situation venait à évoluer et souligne que désormais cette problématique est connue du canton.

Mme P. Aubert pose une question supplémentaire concernant l'emplacement des collèges qui disposent d'une 12^{ème} année scolaire.

Mme S. Aubert Brühlmann répond qu'outre Renens, Yverdon-les-Bains possède aussi un collège (Les Isles) disposant d'une 12^{ème} année scolaire. Il existe encore quelques collèges ailleurs dans le canton, mais ces derniers ne se trouvent pas dans un périmètre assez proche de notre région (découpage cantonal). Elle relève que la région du Pays d'Enhaut se trouve également dans la même situation que la Vallée de Joux.

Mme S. Piccinin Loutan questionne sur le nbre d'élèves concernés par cette 12^{ème} année.

Mme S. Aubert Brühlmann répond que cela concerne environ 10 à 12 élèves.

Mme S. Piccinin Loutan est étonnée qu'avec ce nombre d'élèves il ne soit pas possible d'ouvrir ici une classe, considérant que dans le niveau post-obligatoire, des classes sont parfois ouvertes pour 5 élèves.

Mme S. Aubert Brühlmann complète sa réponse en relevant que ce n'est pas un problème (manque de salle), ni une volonté de l'ASIVJ, mais qu'avec les contingences budgétaires cantonales (via la DGO), à la Vallée de Joux cela se traduit par la fermeture d'une classe de 11^{ème} et plusieurs surcharges de classes, dont par exemple une avec 30 élèves. Dans le secondaire, les maxima du nombre d'élèves par classe sont souvent dépassés.

M. Y. Cheneaux revient sur le nombre d'élèves combiers concernés par une 12^{ème} année, en précisant que cela fluctue d'année en année et qu'en moyenne, c'est plutôt entre 3 et 5 élèves.

La parole n'est plus demandée, Monsieur le Président clôture la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

Point 8 de l'ordre du jour : Divers et propositions individuelles.

Monsieur le Président ouvre une discussion sur ce point de l'ordre du jour.

Mme R. Mangin demande des informations complémentaires concernant les en classements (nbre d'élèves par classe, selon les degrés)

En l'absence du Directeur de l'EPSVJ, Mme S. Aubert Brühlmann tente de répondre. Selon elle, le nombre d'élèves maximal par classe, correspondant aux normes LEO, devrait être de 27. Avec 28 à 30 élèves par classe, il aurait fallu ouvrir 2 classes de 14 ou 15 élèves et les minimas semblent être à 18.

Toutefois, il est relevé que cet aspect n'est pas de la responsabilité de l'ASIVJ !

Mme R. Mangin remercie pour ces premières explications, mais s'étonne cependant car le courrier que les parents ont reçu (ses enfants sont concernés par ces classes surchargées), mentionne que le souci vient d'un problème de place.

Mme S. Aubert Brühlmann s'efforce encore de compléter ces propos par des exemples locaux concrets, mais, afin préciser de manière exacte ce point, propose de demander à M. S. Naddeo de répondre à ces questions (réponse par mail aux membres du Conseil Intercommunal).

Mme S. Piccinin Loutan émet ses craintes quant à la qualité de l'enseignement et au bien-être des enseignants et des élèves. Elle se dit choquée par les mesures de la DGO et regrette que les mesures budgétaires cantonales touchent la formation.

Mme R. Mangin revient sur ces échanges et se questionne quant à l'agrandissement du site de Chez-Le-Maître (campus), qui va engendrer des augmentations du nombre de classes, donc quid des moyens du canton quant à l'augmentation des effectifs et aussi de l'encadrement.

Mme S. Aubert Brühlmann fait un rappel des objectifs du regroupement sur le nouveau Campus - amélioration des conditions d'enseignement pour le niveau secondaire, sans que cela ne touche les effectifs, rassembler et accueillir Chez-Le-Maître les 5 et 6P du cycle 2 qui se trouvent actuellement répartis autour de la Vallée, et enfin mutualiser les locaux, mieux partager les enseignants et rationnaliser les déplacements.

M. D. Vaucher de la Croix revient lui aussi sur tous ces échanges. Il remarque que le CODIR réceptionne ces informations cantonales, et qu'à l'instar du Conseil Intercommunal le CODIR ne semble pas non plus satisfait de la situation, mais il se questionne sur les mesures qui sont prises. Il ressent un sentiment d'attentisme de la part du CODIR.

Mme S. Aubert Brühlmann tient une fois encore à rappeler que la partie enseignement et plan pédagogique n'est pas de la responsabilité et de la compétence de l'ASIVJ.

Cette dernière doit mettre à disposition des locaux, des transports, l'accueil avant-pendant-après le temps d'enseignement et enfin gérer les activités extra-scolaires.

M. M. Reymond abonde dans le sens de ce qui vient d'être dit, mais s'inquiète des nouvelles et futures conditions d'enseignement. Il se demande s'il est possible de disposer d'outils de mesure durant cette période difficile, permettant d'évaluer la qualité de l'enseignement, de pouvoir établir des comparatifs tangibles (par exemple : résultats des examens périodiques ECR dans des classes avec 15 élèves vs 30 élèves), afin de sortir de l'émotionnel et ainsi permettre de présenter cela de manière factuelle aux décideurs.

Mme S. Aubert Brühlmann remercie de la proposition et en prend note, laquelle sera remontée à la Direction de l'EPS.

Mme S. Piccinin Loutan abonde dans le sens de l'intervention de M. M. Reymond, situation vécue dans le passé dans la formation professionnelle, dont la méthodologie a permis de prouver aux autorités les effets concrets.

Mme P. Aubert demande s'il existe des réseaux permettant aux diverses associations scolaires d'échanger sur les nombreuses problématiques rencontrées.

Mme S. Aubert Brühlmann répond par l'affirmative. Un groupement existe qui se rencontre 2 fois/an. La prochaine rencontre est agendée au 5 novembre 2025. A cela s'ajoute une plateforme d'échanges.

Mme S. Liengme est surprise de l'absence du Directeur de l'EPS.

Mme S. Aubert Brühlmann répond que M. S. Naddeo a été malade cet été et n'a pas encore entièrement repris son travail (seulement à 50%).

M. J. Gross demande si l'une ou l'un des doyens ne pourrait/devrait pas représenter l'EPS, en cas d'absence du Directeur.

La proposition sera relayée à la Direction de l'EPS.

Le champ des divers et propositions individuelles est toujours ouvert.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président remercie toutes et tous pour l'attention et la participation active à ce Conseil Intercommunal.

Il invite toutes celles et ceux qui le souhaitent, à l'étage inférieur, pour partager un verre.

Il est 20h52 et Monsieur le Président clôture la séance du Conseil Intercommunal et il souhaite une excellente suite de soirée.

Marc Ferrari
Président



Jean-Luc Lecoultrre
Secrétaire

